



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 27

Séance du 26 novembre 2025

Nombre de Membres présents : 22

L'an deux mille vingt-cinq

Nombre de suffrages exprimés : 26

Et le vingt-six novembre

Pour : 26

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :

Présents

19 novembre 2025

J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - G. BARRIOL - M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOËL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT - S. AELVOET - M. DUMAS - J. CHUECOS - M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAÏ - C. UHL - P. CASTEAU

Objet de la délibération

94-2025 – Reconduction de la Convention pour le Relais Ados-Parents

Excusé(s) ayant donné pouvoir

Absent(s)

JL. CLOEZ à C. UHL
S. LEBELLE à H. JAUBERT
S. LUCZAK à S. REBUFFAT
R. BENEJEAN à F. BLARQUEZ

J. DELCOURT

Maggie SOLER a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Sandrine REBUFFAT

La Maison Des Adolescents (MDA) est un lieu d'écoute, d'échange, d'information, d'accompagnement et si besoin d'orientation pour les jeunes de 11 à 25 ans. Ils peuvent se rendre dans leurs locaux de façon spontanée ou être adressés par un professionnel du réseau partenarial de proximité ou par le cercle amical et /ou familial.

La commune de Cabannes et la Maison des Adolescents 13Nord (MDA 13Nord) ont signé une convention en 2025 reconductible par tacite reconduction.

Les principaux objectifs de cette convention sont :

- L'accueil, l'écoute, l'information, la prévention et le soin des jeunes de 11 à 25 ans et de leurs familles, résidant sur la commune de Cabannes,
- Le soutien à la parentalité et le soutien aux professionnels autour des enjeux de l'adolescence,

- La participation de la MDA 13Nord aux événements organisés par la commune et visant à prévenir les comportements à risques des adolescents.

Dans ce but, la MDA 13 Nord s'engage à proposer à la commune :

Sur le site de Châteaurenard :

Pour les jeunes de 11 à 25 ans :

- o Accueil généraliste confidentiel et gratuit, écoute, évaluation des situations de mal-être
- o Soins : accompagnement vers une prise en charge thérapeutique (psychologique, médicale...)

Pour les parents :

- o Soutien à la parentalité, entretiens familiaux
- o Thérapie familiale
- o Groupes de paroles
- o Ateliers de soutien à la parentalité

Pour les professionnels de la commune :

- o Accès au centre d'informations et de ressources pour les professionnels (documentation, outils de prévention)
- o Accompagnement et formation du personnel d'animation de la commune sur les questions de santé
- o Commissions Coordo' Parcours d'Ados, pour les situations préoccupantes ou inquiétantes relatives à l'adolescence

Sur la commune de Cabannes :

Pour les jeunes de 11 à 25 ans :

- o Information, prévention : participation aux événements organisés par la commune, qui s'adressent aux adolescents et jeunes adultes, qui concernent leur bien-être et/ou qui permettent de prévenir les comportements à risques

Pour les parents :

- o Des rencontres (conférences, ciné-débat...) sur l'adolescence

Développement local :

Dans le cadre d'un travail de réseau et si la MDA est sollicitée par la commune, les professionnels de la MDA apporteront leur contribution (expertise) aux différentes instances d'analyse, de réflexion, animées par la commune et ayant pour objet la santé des jeunes (ex : CLSPD, commissions jeunes, prévention santé).

Relais Ados-Parents (RAP)

La MDA 13 Nord œuvre pour la poursuite des objectifs ci-dessus pour (et avec) les jeunes, les familles et les professionnels du territoire nord des Bouches-du-Rhône.

Elle est structurée à partir de lieux d'accueil de proximité répartis sur le territoire :

- 7 antennes : Salon-de-Provence, Miramas, Châteaurenard, Tarascon, Arles, Vitrolles, Aix en Provence.
- 6 Relais Ados-Parents : Saint-Chamas, Orgon, Berre l'Etang, Port-Saint-Louis, St Rémy de Provence et Cabannes.

Face aux problématiques des adolescents sur la Commune, la MDA 13 Nord souhaiterait maintenir le Relais Ados-Parents avec une permanence bimensuelle, le mercredi de 14h à 18h, dans les locaux de l'espace jeunes, à partir de début janvier 2026. En 2025, 81 accompagnements ont été mis en œuvre concernant 13 jeunes et 9 adultes.

La MDA 13 Nord développe des actions de prévention et d'éducation pour la santé à partir des besoins identifiés par les partenaires institutionnels, les professionnels de terrain et à partir des problématiques repérées dans le cadre de ses fonctions d'accueil, d'accompagnement et de soin. La prévention articulée avec le soin est primordiale dans la prise en compte globale de la santé. Les thématiques abordées portent sur : citoyenneté numérique, compétences psycho sociales, prévention des conduites addictives, relations affectives et sexuelles et prévention des risques liés à la sexualité, relations interpersonnelles et gestion des conflits, hygiène de vie et bien-être, estime de soi, harcèlement et cyberharcèlement, intimité/loi/consentement...

Le budget prévisionnel total de l'action s'élève à 6 050 €/an, pris en charge par la commune.

La convention d'adhésion et le projet d'ouverture d'un RAP sont annexés à la délibération. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à renouveler l'adhésion à la MDA 13 Nord et de permettre le maintien du Relais Ados-Parents.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention Relais Ados-Parents 2026 annexée,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER les termes de la convention pour le Relais Ados-Parents (RAP),

Article 2 : DE PRÉCISER que le montant de 6 050 € sera inscrit au budget 2026 de la commune,

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention annexée et tous les documents afférents,

Article 4 : D'AUTORISER le maintien du Relais Ados-Parents sur la commune en 2026 avec une permanence bimensuelle.

VOTE

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE
S. REBUFFAT - S. AELVOET - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. CHUECOS
M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - J.L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI
C. UHL - P. CASTEAU

Contre :

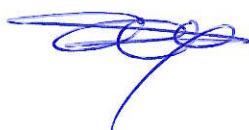
Abstention :

Le Maire,
Gilles MOURGUES



3/3

La Secrétaire de séance,
Maggie SOLER



D94-2025